



2023/.....

Parafe

DELIBERATION N°410

OBJET : DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET DU CONTRAT DE CONCESSION.

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick SALMON, Adjoint au maire ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 (portant partie législative) et décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 (portant partie réglementaire) du code de la commande publique ;

Vu la directive 2014/23/UE du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession ;

Vu les articles L.1410-1 à L.1410-3, les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), plus spécialement son article L.1411-5 ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2022 par laquelle la commune a approuvé le principe de la délégation du service public du marché d'approvisionnement ;

Vu le procès-verbal de la décision du 13 octobre 2023 de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'analyse des candidatures admises à présenter une offre ;

Vu le procès-verbal du 13 octobre 2023 de l'avis de la commission de délégation de service public relatif à l'analyse des offres, ainsi que le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport du maire, établi en application de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, présentant les motifs de son choix et l'économie générale du projet de contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service public du marché d'approvisionnement ;

Vu le projet de contrat et ses annexes.

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE le choix de la société SEMACO comme délégataire du service public du marché d'approvisionnement sur le territoire de la commune pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

APPROUVE l'économie générale et le projet de contrat de délégation et ses annexes, à intervenir entre la commune et la société SEMACO ;

APPROUVE les conditions tarifaires et financières du contrat de délégation de service public du marché d'approvisionnement telles que rappelées dans le rapport du maire ci annexé ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat de délégation de service public du marché d'approvisionnement et tous actes s'y rapportant approuvés par la présente assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Josyane MEFFARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	11
Pouvoirs :	10
Votants :	34

Convoqués le : 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTE : Madame Béatrice LAINE

POUVOIRS DE :	Madame Suzanne BARNET	à	Madame Espérance AUDINEAU
	Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
	Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
	Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
	Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance après le vote de la délibération n°410 (Délégation du service public du marché d'approvisionnement - choix du concessionnaire et du contrat de concession) et a donné pouvoir à Monsieur Patrick VORDONIS,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com